PRESIDENCE DU CONSEIL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, EXERCICE 2026

Adopté par le Gouvernement

Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2026, est élaboré dans le respect du principe de sincérité budgétaire et de transparence dans la gestion des finances publiques édicté par les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de la loi organique relative aux lois de finances du 27 juin 2014 en ses articles 5, 47 et 48.

Le présent projet de loi de finances rectificative vise à adapter le budget de l'État à un contexte international dégradé. Il réoriente les ressources internes pour prendre en compte les effets du choc pétrolier sur les populations. En outre, il permet de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires en faveur des projets stratégiques.

Le présent exposé s'articule autour de deux points : rappel des perspectives économiques récentes et le projet de budget.

I- Rappel des perspectives économiques récentes

❖ Sur le plan mondial

L'économie mondiale évolue en 2026 dans un contexte marqué par la guerre au Moyen-Orient. Le conflit a conduit à la fermeture du détroit d'Ormuz et a endommagé des installations de production essentielles dans une région qui tient une place centrale dans l'approvisionnement mondial en hydrocarbures. Les cours du pétrole brut augmenteraient ainsi d'environ 32% en 2026 par rapport à 2025, et ceux des produits de base hors combustibles d'environ 19%. L'essor lié à des investissements dans le domaine de l'intelligence artificielle continue de soutenir l'activité dans plusieurs économies.

La croissance mondiale ralentirait à 3,0% en 2026, après 3,5% en 2025[1]. Ce scénario suppose une réouverture du détroit d'Ormuz et un retour progressif aux conditions d'avant-guerre d'ici mars 2027. L'inflation mondiale passerait de 4,1% en 2025 à 4,7% en 2026.

Dans les **pays avancés**, la croissance ralentirait à 1,7% en 2026 après 1,9% en 2025, avec une inflation de 3,0% contre 2,5% en 2025. Elle s'établirait à 2,3% aux Etats-Unis (2,1% en 2025) et fléchirait à 0,9% dans la zone euro (1,4% en 2025), plus exposée au renchérissement de l'énergie.
Dans les **pays émergents et en développement**, la croissance reculerait à 3,8% en 2026 contre 4,5 % en 2025 et l'inflation y atteindrait 5,8 % contre 5,2 % en 2025.

[1] Selon la mise à jour de juillet 2026 des Perspectives de l'économie mondiale du FMI

❖ Sur le plan régional

En 2025, l'Afrique subsaharienne a enregistré sa plus forte croissance depuis dix ans (4,5%). En 2026, l'activité ralentirait à 4,3% sous l'effet de la guerre au Moyen-Orient. Les pays importateurs de pétrole sont les plus exposés : leur balance commerciale se dégrade et le coût de la vie augmente dans un contexte de forte baisse de l'aide publique au développement depuis 2025.

Après un recul, l'inflation repartirait à la hausse dans la région. Son taux médian passerait de 3,4% à fin 2025 à 5,0% à fin 2026.

Dans l'espace CEDEAO, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,7% en 2025 contre 4,3% en 2024. Selon la Commission de la CEDEAO, il se situerait à 4,5% en 2026.

Dans l'UEMOA, la croissance du PIB réel ralentirait à 5,5% en 2026 après 6,4% en 2025. L'inflation remonterait à 1,9% en 2026 après 0,2% en 2025 sous l'effet notamment de la hausse des prix du carburant intervenue dans sept des huit États membres[2].

❖ Sur le plan national

Les perspectives de l'économie nationale restent marquées par de fortes incertitudes liées au contexte international. Le conflit au Moyen-Orient a entraîné une forte hausse des prix des hydrocarbures. À cela s'ajoutent, entre autres, les effets persistants du conflit russo-ukrainien et les tensions commerciales liées aux mesures tarifaires des Etats-Unis, qui pourraient également peser sur l'activité économique.

Malgré ce contexte, l'économie togolaise devrait rester dynamique en 2026, avec une croissance attendue à 6,3%, soit une baisse de 0,2 point par rapport aux projections de septembre 2025. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des prix des produits pétroliers liée à la crise au Moyen-Orient. La croissance resterait, néanmoins, soutenue par la progression de l'activité dans l'ensemble des secteurs.

II- Le Projet de budget

Le projet de budget s'équilibre en ressources et en charges à 2.744,2 milliards de francs CFA.

[2] Seul le Niger n'a pas encore procédé à une hausse des prix.

1. Au titre des ressources

Les ressources sont composées des recettes budgétaires, des ressources de trésorerie et des recettes des comptes d'affectation spéciale.

❖ Les recettes budgétaires

Globalement, elles enregistrent une diminution de 39,1 milliards de francs CFA, soit -2,4%, pour s'établir à 1.576,3 milliards de francs CFA contre 1.615,4 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Cette baisse s'explique uniquement par la diminution des dons projets qui passent de 166,9 milliards de francs CFA à 127,8 milliards de francs CFA.

Les recettes fiscales et les recettes non fiscales demeurent inchangées. Elles sont projetées respectivement à 1 338,9 milliards de francs CFA et 109,6 milliards de francs CFA.

❖ Les ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie augmentent de 41,1 milliards de francs CFA (+3,8%) pour ressortir à 1.128,5 milliards de francs CFA contre 1.087,4 milliards de francs CFA dans la loi initiale. Cette variation est imputable :

- à la hausse des emprunts projets de 96,4 milliards de francs CFA (+43,7%) ;
- à la hausse des autres emprunts de 12,1 milliards de francs CFA (+3%) ;
- à la diminution des titres publics de 67,4 milliards de francs CFA (-14,6%).

❖ Les recettes des comptes d'affectation spéciale

Ces recettes diminuent de 9,3 milliards de francs CFA (-19,1%) pour s'établir à 39,4 milliards de francs CFA contre 48,7 milliards de francs CFA dans la loi initiale.

2. Au titre des charges

Les charges du budget de l'Etat sont composées des dépenses budgétaires, des charges de trésorerie et des dépenses des comptes d'affectation spéciale.

❖ **Les dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires augmentent légèrement de 1,9 milliard de francs CFA (+0,1%) pour ressortir à 1.823,9 milliards de francs CFA contre 1.822,0 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Tous les postes des dépenses budgétaires (en occurrence les dépenses ordinaires) ont baissé à l'exception des dépenses en capital.

- **Les dépenses ordinaires**

Elles se projettent à 1.209,2 milliards de francs CFA contre 1.220,2 milliards de francs CFA dans la loi initiale, soit une baisse de 11,0 milliards de francs CFA (-0,9%).

Cette variation résulte essentiellement de la baisse des dépenses d'acquisition de biens et services qui sont passées de 166,5 milliards de francs CFA à 157,5 milliards de francs CFA, soit -5,4%. Cette baisse au niveau des crédits globaux des biens et services a permis d'abonder les crédits des dépenses en capital.

En outre, les dépenses de transferts courants sont également en baisse de 0,8% pour s'établir à 246,8 milliards de francs CFA contre 248,8 milliards de francs CFA en loi de finances initiale. Ce léger recul intervient malgré le relèvement de 20 milliards de francs CFA de la subvention aux produits pétroliers. La baisse s'explique essentiellement par la maîtrise de la gestion des crédits globaux relatifs aux transferts. La réduction ainsi obtenue a permis de renforcer les dépenses en capital.

Les dépenses de personnel, les dépenses en atténuation de recettes et les charges financières de la dette publique demeurent inchangées. Elles sont projetées respectivement à 373,6 milliards de francs CFA, 242,7 milliards de francs CFA et 188,6 milliards de francs CFA.

- **Les dépenses en capital**

Elles connaissent une augmentation nette de 12,9 milliards de francs CFA pour ressortir à 614,6 milliards de francs CFA contre 601,7 milliards de francs CFA, soit +2,1%. Cette évolution est due :

- à la hausse des dépenses de projets financés sur ressources d'emprunts qui passent de 220,5 milliards de francs CFA à 316,9 milliards de francs CFA, soit +43,7% (décaissement sur le projet de mécanisation agricole et sur l'accélération numérique) ;

- à la baisse des dépenses de projets financés sur ressources de dons qui passent de 166,9 milliards de francs CFA à 127,8 milliards de francs CFA, soit -23,4% ; cette baisse qui n'est pas une annulation mais plutôt un report de décaissement sur l'exercice 2027 est consécutive à l'état d'avancement des projets concernés ;
- à la baisse des dépenses de projets financés sur ressources internes qui passent de 161,7 milliards de francs CFA à 133,4 milliards de francs CFA, soit -17,5%. Cette baisse s'explique principalement par la prise en compte de l'état d'exécution des projets ;
- à la baisse des dépenses d'investissement hors PIP qui passeront de 52,6 milliards de francs CFA à 36,5 milliards de francs CFA, soit -30,6%.

❖ **Les charges de trésorerie**

Les charges de trésorerie demeurent inchangées. Elles sont projetées à 880,9 milliards de francs CFA, dont 631,0 milliards de francs CFA au titre de l'amortissement de la dette intérieure et 249,9 milliards de francs CFA au titre de l'amortissement de la dette extérieure.

❖ **Les dépenses des comptes d'affectation spéciale**

Tout comme les recettes, les dépenses des comptes d'affectation spéciale diminuent de 9,3 milliards de francs CFA pour ressortir à 39,4 milliards de francs CFA contre 48,7 milliards de francs CFA dans la loi initiale, soit -19,1%.

3. Equilibre général du projet de loi de finances rectificative, exercice 2026

En définitive, le budget de l'Etat qui résulte du projet de loi de finances rectificative, exercice 2026, est projeté 2.744,2 milliards de francs CFA en ressources et en charges contre 2.751,5 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une légère diminution de 7,4 milliards de francs CFA (-0,3%).

Les principaux indicateurs qui en découlent se présentent comme suit :

- déficit budgétaire (recettes budgétaires - dépenses budgétaires) : il ressort à 247,6 milliards de francs CFA, soit 3,4% du PIB, contre 206,6 milliards de francs CFA (3% du PIB) dans la loi initiale.
  Cette aggravation du déficit est due principalement au renforcement des mesures en faveur des conditions de vie des populations ;
- solde de trésorerie (ressources de trésorerie - charges de trésorerie) : il s'établit à 247,6 milliards de francs CFA et finance entièrement le déficit budgétaire ;

- ratio masse salariale sur recettes fiscales : il est projeté à 34,1%, proche de la norme communautaire (inférieure ou égale à 35%).

En conclusion, le projet de loi de finances rectificative qui prend en compte un environnement économique défavorable a pour objectifs d'une part de soutenir les conditions de vie des populations et d'autre part de mobiliser davantage les financements extérieurs afin de poursuivre les projets de développement.

Tel est, l'objet du présent projet de loi de finances rectificative, exercice 2026, que nous avons l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 22 octobre 2026

Pour le Président du Conseil
et p.o. le Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement

REPUBLIQUE TOGOLAISE
LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

Stanislas Bamouni BABA